
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 8 avril 2011

La journée des partenaires du vendredi 8 avril 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **Le séminaire de formation sur le Système harmonisé animé par Monsieur André PLA**

Madame la Directrice Départementale a informé les participants de la satisfaction de Monsieur André PLA qui a félicité les participants pour leur assiduité, leurs bons réflexes et leur connaissance du Système harmonisé.

Cependant, il a relevé quelques lacunes de la part des participants, qui pourront être comblées par la consultation des documents, notamment l'approfondissement des notes explicatives et des renvois.

- **Le renouvellement des comptes créditaires**

Le Colonel Florent ODJO, 1^{er} Fondé de pouvoirs à la Recette Principale des Douanes, a informé les partenaires que tous les dossiers de renouvellement et de création de comptes créditaires ont été retournés avec avis favorable en vue de la création et du renouvellement des comptes par le Receveur.

Il a rassuré les partenaires que l'opération de renouvellement est presque terminée. Il ne reste que l'opération de création pour laquelle le Service a rencontré quelques difficultés informatiques. Le Colonel ODJO a invité les partenaires à se rapprocher de la Recette principale pour la récupération de leur code.

Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a remercié Monsieur le Receveur et ses collaborateurs pour les efforts déployés en vue du renouvellement et de la création des comptes créditaires.

- **Les imprimés spéciaux**

Le Colonel Donatien MVOUTOU, Chef du Service des Finances et du Matériel, a informé les partenaires que l'imprimeur est parvenu à un accord avec le Ministère de tutelle. La question des imprimés spéciaux devrait donc trouver une solution durable.

- **Le fonctionnement de la ligne spécialisée**

En raison des perturbations persistantes de la ligne spécialisée, Madame la Directrice a demandé au Colonel Paul OKOUERE, Chef des OP/CO au Bureau Principal Extérieur, de tout mettre en œuvre pour que les Inspecteurs du Bureau Principal Extérieur puissent se rendre au SEPI afin de procéder à la liquidation des déclarations.

Elle a fait observer que même à Brazzaville, il y a des perturbations. Ceci soulève l'interrogation quant à la possible influence du trafic aérien.

- **Les activités de COTECNA**

Monsieur Christophe GUYANT, Directeur Général de COTECNA, a rappelé que le Bureau de Brazzaville, situé sur le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, est pleinement opérationnel.

Il a également rappelé les dispositions prises par COTECNA pour améliorer les conditions d'accueil et les prestations du site scanner.

Au mois de mars, le nombre de conteneurs scannés se chiffre à 1084, soit une moyenne journalière de 47 conteneurs.

En termes de capacité mobile, le site peut assurer le scanning de 100 conteneurs par jour.

Monsieur GUYANT a fait observer que les conteneurs de marchandises en provenance de l'Asie font apparaître toujours beaucoup de divergences.

Par ailleurs, COTECNA est en train de mettre en place de nouveaux programmes de formation concernant :

- la valeur transactionnelle ;
- le classement tarifaire ;
- les règles d'origine ;
- le contentieux douanier.

- **Présentation des nouveaux Chefs de Bureaux Principaux par la Directrice Départementale**

Madame la Directrice Départementale a présenté aux partenaires les nouveaux Chefs des Bureaux Principaux :

- le Colonel Raphaël Albert DIRAT, Chef du Bureau Principal Port ;
- le Colonel Marie Odile NGAKALA, Chef du Bureau Principal Extérieur (en mission à Brazzaville) ;

- le Colonel François ETOKA, Chef du Bureau Principal Bois et Hydrocarbures.

Au nom des partenaires, Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a félicité les nouveaux promus.

- **La difficulté de saisie des IM9**

Messieurs Joseph MBOUNGOU et Guy Rodolphe ITSOUA de GETMA ont déploré l'impossibilité technique de saisir des IM9 modèles 94.00 et 90.00.

Concernant l'impossibilité de saisir des IM9/90.00, suite au manque d'imprimés ou à des blocages informatiques (message « entreprise non autorisée »), les partenaires ont souhaité le recours ponctuel à la procédure manuelle, sans que le Service exige des chèques de garantie.

Le Chef du Bureau Principal Port, le Receveur Principal des Douanes et le SEPI ont été instruits de régler les situations au cas par cas.

- **Le chevauchement des contrôles effectués par la Direction des Enquêtes Douanières (DED) et le Service des Enquêtes Douanières (SED)**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a déploré le fait que la DED rejette les procès-verbaux dressés par le SED.

La question sera soumise à l'examen de la hiérarchie.

- **L'actualisation des cours des devises**

Monsieur Guy Bernard PAKA de TEX a signalé que l'actualisation du cours des devises dans le système SYDONIA n'est toujours pas effective.

Le SEPI a été instruit de se rapprocher du Chef du Service informatique, pour que soit diligentée l'actualisation du cours des devises.

- **La mise à jour du tarif informatique**

Répondant à la préoccupation de Monsieur PAKA de TEX, Madame la Directrice a fait observer qu'un travail de mise à jour est à l'étude, avec le concours de Monsieur André PLA, expert des douanes françaises.

- **La lenteur dans la délivrance des attestations d'exonération**

Mme Nicole PIETROBELLI, Directrice Générale de TMC, a déploré la lenteur qui persiste dans la délivrance des exonérations.

Madame la Directrice a rappelé qu'il était indiqué de procéder aux formalités d'obtention des attestations d'exonération avant l'arrivée des marchandises.

- **Les mesures à prendre en cas de non régularisation des IM9 du secteur pétrolier**

Monsieur Edmard NGOMA BOUSSOUKOU de TOTAL E & P a informé les participants que la lenteur dans la délivrance des attestations d'exonération du secteur pétrolier serait imputable aux transitaires.

Madame la Directrice a précisé qu'au-delà de 45 jours après la saisie d'une IM9 ou d'une DEA, le Service, estimant qu'il s'agit du refus du master d'avaliser l'opération, procédera à la liquidation des droits et taxes.

Les Chefs des Bureaux Principaux devront faire le point des déclarations non régularisées et procéder sans tarder à la liquidation des droits et taxes.

- **Les difficultés de récupération de la TVA**

Monsieur Wilfried MALANDA de SHO-CONGO a évoqué les difficultés de récupération de la TVA dues à l'inscription du nom du transitaire en lieu et place de SHO-CONGO sur les quittances de paiement antérieures au positionnement des comptes créditaires.

La question sera réglée une fois les comptes créditaires positionnés.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 10h00.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence